

COMMUNE DE SAASENHEIM

Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 NOVEMBRE 2022

Sous la présidence de Madame NEEFF Anne-Marie, Maire.

Conseillers élus : 15 En fonction : 14 Présents : 11

A l'ouverture de la séance sont présents tous les membres : Anne-Marie NEEFF, Jacques COSYNS, Christelle HARTMANN, Marilyn GARNIER, André LAUFFENBURGER, Julien LAUFFENBURGER, Thomas LAUFFENBURGER, Pascal OSTERTAG, Patricia UEBER, Anita WALTSBURGER.

Absents excusés : Stéphane CECILLE, Sébastien LACHMANN et Delphine REYDON.

Rajout en début de séance : Vacance du poste d'agent technique polyvalent en point 5.

1°) DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE ET PRESENTATION DU DERNIER PROCES- VERBAL:

- Secrétaire de séance : Est désigné Pascal OSTERTAG.
- Dernier procès-verbal : Le procès-verbal de la séance du 8 septembre 2022 a été approuvé à l'unanimité des membres présents.

2°) TRAVAUX RÉAMÉNAGEMENT DES RUES DORFMATT & VERGERS : Les travaux de réaménagement des rues Dorfmatt et Vergers ont démarré le 21 octobre pour la voirie et le 28 octobre pour l'enfouissement des réseaux secs (éclairage public, téléphone et fibre). Mme le Maire et/ou l'adjoint au maire Jacques Cosyns assistent régulièrement aux réunions de chantier en présence du maître d'œuvre Thibaut Stirmel du Cabinet de Géomètre Un Point Six de Sélestat et des entrepreneurs. Lors de ces réunions, des riverains de la rue des Vergers ont fait part de quelques observations :

- Prise en compte d'une remarque d'un riverain
- Constat de dégâts sur un portail d'un autre habitant

3°) SALLE DES FETES – LES EXTERIEURS : Mme le Maire rend compte des aménagements extérieurs à prévoir.

- **Eclairage public du parking** : Par délibération du 31 mai 2022, le conseil municipal a retenu la solution de l'éclairage solaire proposée par la Société Pontiggia. Le dossier de demande de subvention a eu l'accord du Comité Syndical du Territoire d'Energie Alsace à Colmar. Une participation financière de 1 864,80 Euros est accordée pour le remplacement de 6 points lumineux au parking de la salle des fêtes
- **Eclairage des façades de la salle des fêtes** : Un interrupteur sera installé dans le local technique pour commander l'éclairage extérieur uniquement lors de l'occupation des locaux. Actuellement, les façades sont « illuminées » en continue ; en totale inadéquation en terme d'économie et d'écologie.

4°) POSTE D'AGENT CONTRACTUEL - RENOUELEMENT : Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

- **DECIDE** de reconduire l'emploi saisonnier du poste d'agent technique territorial à temps non complet dont les attributions consistent à l'entretien des espaces verts et de la voirie ainsi qu'à assurer la distribution de courriers et de communiqués aux administrés.
- **FIXE** la durée hebdomadaire de service est fixée à 22h30/35^{ème}. La rémunération se fera sur la base de l'indice brut : 367, indice majoré : 340.
- **PRECISE** que la durée du CDD est du 7 novembre au 2 décembre 2022 inclus (précédent contrat conclu pour la période du 3 au 31 octobre 2022).

Ce contrat d'engagement établi sur les bases de l'application de l'article 3, 2° de la loi du 26 janvier 1984 modifié est conclu pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité (6 mois pendant une même période de 12 mois).

5°) **POSTE D'OUVRIER COMMUNAL - VACANCE DU POSTE D'AGENT TECHNIQUE** : Le médecin agréé a déclaré inapte l'ouvrier communal au poste d'adjoint technique contractuel qu'il occupait. Un rapport circonstancié prononçant le licenciement pour inaptitude physique a été adressé à la Commission Consultative Paritaire du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale. Ce rapport précise aussi qu'un reclassement n'est pas possible, la commune ne disposant pas d'autres services techniques compatibles avec l'état de santé de l'agent.

Après avoir délibéré, le conseil municipal

- **AUTORISE** Mme le Maire à signaler la vacance de poste et à procéder à l'appel de candidature, dès que la mairie obtiendra l'autorisation du Centre de Gestion ; ce signalement étant tributaire de la décision de la Commission Consultative Paritaire.

5°) **LOCAL RUE DES PIERRES**

Se référant à la délibération du 8 septembre 2022 relative à la résiliation du bail par la boulangerie Bichel

Dans le cadre de la reprise du bail par l'artisan boulanger Cyran

Après avoir délibéré le Conseil municipal

- **PREND NOTE** de la signature en date du 10 octobre 2022 du contrat du bail du local communal qui continuera à servir de dépôt de pain
- **RECONDUIT** le principe de la révision annuelle du loyer, par indexation sur l'indice de référence du coût de la construction ; tel qu'appliqué pour les logements communaux
- **CHARGE** Mme le Maire de finaliser le dossier contractuel du bail conclu pour une durée de trois ans renouvelable par tacite reconduction
- **ADOpte** à l'unanimité des membres présents

6°) **PROLIFERATION DES CHATS ERRANTS** : Le conseil municipal prend connaissance de la lettre recommandée émanant d'une habitante de Saasenheim se plaignant de la prolifération des chats errants aux alentours du quartier de la mairie. L'administrée s'est mise en relation avec l'association Minoucherie de Mackenheim pour la stérilisation et la castration des chats. Des pièges à chats ont été achetés et certains jeunes félins ont été déposés chez le vétérinaire, aux frais de la plaignante qui sollicite une participation financière de la commune.

Après avoir délibéré, le conseil municipal

- **DECIDE** de ne pas donner suite à la demande d'aide financière
- **CHARGE** Mme le Maire d'adresser un communiqué à la population recommandant de ne pas nourrir les chats errants mais de contacter la SPA. Ceci pour pallier à l'apparition de nouvelles portées de chatons.

8°) **COMPTE-RENDU DU DERNIER CONSEIL D'ECOLE** : Il est rendu compte du conseil d'école du 21 octobre 2022 présentant les nouveaux représentants de parents élus, l'implantation des classes et leurs effectifs. Depuis la rentrée scolaire 2022/2023 ce sont 22 enfants du CP et CE1 et 22 autres élèves du CE1 et CE2 qui sont en classe à Saasenheim. Le CM1 et CM2 représente une classe de 26 élèves à l'école de Schoenau et ce sont 18 enfants qui sont à la maternelle à Richtolsheim. Soit un RPI avec un effectif de 86 élèves répartis en 4 classes.

Les autres points qui ont été abordés sont : le règlement intérieur des écoles, le transport, la sécurité et les sorties et activités effectuées ou à venir de chaque classe.

9°) **DIVERS** :

- **Sono et vidéo-protection à la salle des fêtes** : Le conseil municipal est en attente de devis pour le choix de la sono à installer. La Commission de la Région Grand Est en date du 21 octobre a accordé une subvention de 2 148,00 Euros pour l'installation de la vidéo-protection sur les façades extérieures de la salle des fêtes. Les travaux de pose devraient débuter fin novembre.
- **Aménagement WC cimetièrre** : Le conseil municipal est informé des commandes effectuées par la commission Voirie Bâtiments lors de la réunion 12 octobre. Mme le Maire a validé l'ensemble des devis pour ces matériaux de construction auprès des entreprises Huber à Artolsheim et Simler BigMat de Schwobsheim, avant la nouvelle hausse des prix au 1^{er} novembre. Deux autres devis pour les ossatures bois sont encore attendus.

- **Bilans divers :**
 - **La journée citoyenne** a permis d'exécuter beaucoup de petits travaux laissés en souffrance depuis l'absence de l'ouvrier communal. Journée positive malgré une faible participation (seulement 24 inscriptions).
 - **Le salon du mariage** a été l'occasion de faire découvrir la salle des fêtes aux visiteurs ; publicité et météo ont fait le reste. Belle affluence malgré le peu de gens et d'élus de Saasenheim présents.
- **Divagation des chiens :** Une plainte par courriel a été adressée par une administrée. Au vu de ce problème de chiens se promenant en liberté, de chats errants et nourris, un communiqué sera déposé dans chaque boîte aux lettres pour faire appel au civisme.
- **Prochaines réunions :**
 - La commission Voirie Bâtiments se réunira le 28 novembre pour la réflexion à mener dans le cadre de l'aménagement de l'espace stockage de la salle Steibreit.
 - Le prochain conseil municipal aura lieu en décembre, à une date restant à définir.

Pour extrait conforme

Le Maire,
Anne-Marie NEEFF

Le secrétaire de séance
Pascal OSTERTAG

Puis suivent les signatures au registre de tous les membres présents.